

### AFEM-SFJC 2025

Soutien Financier aux Jeunes Scientifiques pour mobilité

**! Nouveau mode de traitement des dossiers : Évaluation au fil de l'eau !**

Dans le cadre de sa politique scientifique visant à accompagner les jeunes scientifiques [en contrat de doctorat, de post-doctorat, d'ATER, ou CDD d'ingénieur(e)] et faire connaître leurs travaux de recherche, l'Association Francophone d'Écologie Microbienne (AFEM) lance un appel à candidatures pour une aide financière à participation à une manifestation scientifique internationale (congrès, colloque, symposium, workshop) sur des thématiques en lien direct avec l'écologie microbienne.

Cet appel sera traité **au fil de l'eau**, permettant un examen continu des candidatures tout au long de l'année 2025.

L'appel couvre **les frais réels de transport** dans une limite de **500 € TTC** pour les pays européens, et de **1000 € TTC** pour les autres pays.

L'AAP s'ouvre aussi à d'autres frais de mobilité (formation, terrain, séjour de recherche invité pour collaborations), qui seront évalués au cas par cas au regard des éléments motivés fournis dans la demande.

Les financements alloués dans le cadre de cet appel respecteront l'enveloppe budgétaire annuelle définie par le Conseil d'Administration de l'AFEM.

### Procédure

Selon les règles établies par le Conseil d'Administration de l'AFEM, les demandes seront examinées sous 1 mois après leur soumission, selon le principe du traitement au fil de l'eau.

Les demandes seront transmises par voie électronique aux 2 adresses suivantes : [briand@univ-tln.fr](mailto:briand@univ-tln.fr) et [benoit.paix@gmail.com](mailto:benoit.paix@gmail.com)

Ces demandes seront évaluées sur la base de la qualité des dossiers de candidature, de leur adéquation avec les thématiques d'écologie microbienne, et de leur conformité aux critères de sélection de l'appel à projets. Le principe de l'évaluation repose sur une analyse des dossiers de candidature par les membres du CA de l'AFEM.

### Critères de sélection

- L'appel à projets s'adresse à des jeunes scientifiques à partir de la 2<sup>ème</sup> année de thèse et dont la date de soutenance de thèse est inférieure à cinq ans.
- La preuve d'une demande d'intervention sous forme de communication orale (acceptée ou non) des travaux de recherche à l'occasion du congrès identifié sera fournie.  
Si la demande concerne une formation ou du terrain, une preuve d'inscription validée sera fournie.
- Les thématiques du congrès (ou les mobilités pour lesquelles un financement est demandé) seront en adéquation avec celles développées en écologie microbienne.

## AAP Soutien Financier aux Jeunes Scientifiques

- Il est également demandé de justifier :
  - Pour les doctorants : d'une publication des travaux de thèse acceptée ou à minima soumise, en 1<sup>er</sup> auteur dans une revue internationale de rang A (ou des revues de « preprint » type bioRxiv). En cas de soumission, le document PDF incluant le numéro de soumission est à fournir.
  - Pour les ATER, post-doctorants, ou ingénieurs en CDD : de deux publications acceptées en 1<sup>er</sup> auteur.
- Toute candidature sera à jour de sa cotisation à l'Association Francophone d'Ecologie Microbienne.

### **Éléments du dossier de candidature (fusionnés en un seul fichier électronique PDF)**

- Le formulaire dûment renseigné, avec avis motivé de la direction d'unité ou de l'équipe de recherche, ainsi que de la directrice ou du directeur de thèse ou de la personne responsable du post-doctorat
- *Curriculum vitae* complet comportant la liste exhaustive de la production scientifique (publications, communications, etc.)
- Lettre de motivation expliquant la pertinence et l'intérêt de la participation au congrès ou à l'action de mobilité proposée
- Dans le cadre d'un congrès, résumé et preuve de la demande de communication orale (acceptée ou non)
- Brève présentation du colloque ou des mobilités demandées mettant en évidence que le programme est en parfaite adéquation avec les thématiques de l'AFEM
- Estimation chiffrée et justifiée des frais de transport qui constitueront le montant de la subvention
- Attestation signée de la personne candidate et de son ou de sa responsable s'engageant à rembourser la totalité de la donation en cas de non-participation au congrès (ou autre mobilité demandée)
- Une lettre d'engagement de la personne candidate pour faire figurer le logo de l'AFEM sur tous les supports de communication lié à la manifestation scientifique dont la mobilité serait financée par l'AAP.

La subvention portera uniquement sur les **frais réels de transport**. **Les statuts de l'AFEM ne permettant pas de réaliser un paiement à une entité de recherche\***, les frais seront avancés **sur fonds propres (personnels)** par la personne déposant la candidature à l'AAP **et seront remboursés sur présentation d'un justificatif de paiement des titres de transport (en anticipation de la participation au congrès ou autre quand ce sera possible)**. Le paiement sera réalisé sous forme de virement bancaire. **La somme remboursée ne pourra en aucun cas être supérieure à l'estimation chiffrée et justifiée dans le dossier de candidature.**

Les éléments pour le remboursement seront envoyés à [briand@univ-tln.fr](mailto:briand@univ-tln.fr) et [benoit.paix@gmail.com](mailto:benoit.paix@gmail.com) pour validation.

*\* Le laboratoire d'accueil s'engage à ne pas prendre en charge ces frais de transports via des crédits de recherche. Dans le cas contraire, l'AFEM sera en effet dans l'impossibilité de les rembourser.*